

# SURVEILLER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET DE PATHOGÈNES ET VEILLER AUX RESPECTS DES BONNES PRATIQUES DANS LE SITE

## Objectifs opérationnels

Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes (ENI) lié à l'importation de faune et de flore. Limiter le transfert des ENI à partir de zones fortement impactées. Limiter les risques de dissémination des ENI lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles. Limiter le risque d'introduction d'ENI lié à l'importation de faune et de flore.

## Enjeux détaillés

Tous les enjeux

## Localisation

Tout le site

## Actions associées

SENSI-1  
SENSI-2  
SENSI-5

## Maitre d'ouvrage

OFB

## Partenaires

Gestionnaires de ports  
Armateurs  
Fédération de plongée  
Centres et Clubs de plongée  
COREPEM  
CRC

## Problématique

On définit une espèce exotique envahissante comme une espèce dont l'observation hors de son aire de répartition naturelle est avérée (discontinuité spatiale, et non extension de l'aire de répartition). A l'échelle mondiale, les introductions d'espèces non indigènes marines sont dans leur grande majorité accidentelles et liées au transport maritime (eaux de ballast et biofouling) et à l'élevage aquacole. Plusieurs milliers d'espèces sont ainsi transportées par voie maritime chaque jour dans le monde notamment par les eaux de ballast et les coques des navires. Si la plupart d'entre elles ne survivent pas au voyage, ne s'acclimatent pas aux conditions de leur environnement d'arrivée ou s'établissent sans présenter de caractère envahissant, certaines cependant prolifèrent jusqu'à devenir envahissantes, menaçant alors la biodiversité indigène.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale (IPBES, 2019). Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes et les habitats naturels (réduction de la biodiversité via la compétition ou la prédation des espèces indigènes, altération du fonctionnement des écosystèmes) mais également les activités économiques (altération des systèmes de production, coût de la gestion de ces espèces et de la restauration des milieux) et la santé humaine (vecteurs et réservoirs de microorganismes potentiellement pathogènes, sources d'allergies et de toxicités).

## Mise en œuvre

Sur tout le territoire français, un grand nombre d'acteurs se mobilise pour organiser la surveillance, évaluer les impacts, améliorer les connaissances, définir des stratégies et mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion sur le terrain. Il s'agit ici de proposer des actions à l'échelle du site visant à limiter l'introduction et surveiller le développement d'espèces non indigènes invasives marines et de pathogènes :

### Sous-action 1: Assurer une veille des espèces et des pathogènes préoccupants ou prioritaires sur le site

→ Suivre les travaux et actualités nationales et régionales sur les espèces exotiques envahissantes marines (ex. centre de ressources « <http://especes-exotiques-envahissantes.fr> » et Réseau Alien Grand Ouest) et les partager avec les membres du COPIL

→ Inciter les professionnels de la pêche et de la conchyliculture à alerter sur l'apparition d'espèces exotique envahissantes marines ou de pathogènes (Charte Natura 2000)

→ Inciter les acteurs des ports à alerter sur l'apparition d'espèces exotique envahissantes marines ou de pathogènes

→ Inciter les plongeurs locaux, les clubs et centres de plongée à utiliser les carnets de plongée en ligne (BioObs et/ou Cromis) afin de contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces sur le site

→ Produire et mettre à disposition des professionnels de la pêche et de la conchyliculture et des plongeurs locaux des informations sur les espèces exotiques invasives à surveiller (ex. sargasses, crépidules), les espèces locales proliférantes (ex. Saccorhiza polyschides, poulpe, oursin, étoile de mer) et les signes de maladie à repérer pour les espèces concernées ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers) (ex. site internet Natura 2000, plaquette à destination des clubs et centres de plongée, Charte Natura 2000).

## Coûts prévisionnels

Animation, ingénierie de projet : 10 j/an

→ Synthétiser les données des observatoires participatifs concernant le site (BioObs et Cromis) et partager les résultats avec les usagers du site

### Action 2 : Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques

→ Veiller au développement de filières de valorisation des espèces non cibles afin d'encourager le débarquement d'espèces exotiques envahissantes et/ou des espèces locales proliférantes par les pêcheurs professionnels et les mytiliculteurs (ex. projet SEMEA)

→ Communiquer sur les bonnes pratiques de non rejets des espèces au cours des opérations conchylicoles ou de pêche, de navigation et d'entretien des bateaux (Charte Natura 2000, site internet Natura 2000 relayer sur les sites partenaires : COREPEM, CRC,...)

→ Accompagner les armateurs vers une certification environnementale incluant un critère EEE (par exemple: Green marine Europe)

→ Participer au développement des critères EEE dans le cadre du certificat Green marine Europe pour les ports

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de communication sur les ENI et les bonnes pratiques à destination des acteurs marins du site
- Nombre de réunions pour inciter les plongeurs locaux à utiliser les carnets de plongée BioObs ou Cromis
- Diffusion d'une plaquette Espèces non indigènes invasives marines à destination des pêcheurs, des conchyliculteurs, des plongeurs (plaquette Alien Grand Ouest existante)
- Nombre de réunions pour le développement de filières de valorisation des espèces non cibles
- Nombre d'armateurs labellisés avec critère EEE

## Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D02-AN1 Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
- Centre de ressources EEE : <http://especies-exotiques-envahissantes.fr/surveillance-des-zones-portuaires-panorama-de-diverses-initiatives-visant-a-mieux-connaître-la-diversité-des-eni-marines/>
- Green marine Europe : <https://greenmarineeurope.org/fr/certification/indicateurs-de-performance/especes-aquatiques-envahissantes/>